

Projet d'établissement de l'école de Corroy-le-Grand

Ce document a été élaboré par l'équipe enseignante de l'école, approuvé par le Conseil de Participation de cette dernière le 8 juin 2016 et la Copaloc le 23 juin 2016.

Ce projet se veut être un contrat explicite entre les familles et l'école.

Lorsqu'un enfant s'inscrit à l'école de Corroy-le-Grand, ses parents signent le projet et signifient dès lors leur acceptation des choix pédagogiques définis dans le document.

Le projet est évalué dans le rapport d'activité annuel et revu tous les trois ans par le Conseil de Participation.

C'est en interpellant ses représentants à ce Conseil que chacun peut soumettre des modifications éventuelles dans les délais et modalités fixés par le décret.

Ce projet d'établissement est élaboré en fonction de :

du Décret définissant les Missions prioritaires de l'Enseignement fondamental
du Décret « École de la réussite »
de la circulaire du 10/08/1998
du Décret 11/07/2002
du Projet éducatif du réseau officiel subventionné
du projet éducatif et pédagogique de la commune de Chaumont-Gistoux

Un accueil extra-scolaire est mis en œuvre dans le cadre de l'école. Il ne relève pas du présent projet d'établissement.

NOS SPÉCIFICITÉS

Nous tenons à nous insérer dans le village en tant qu'école rurale et à faire participer celui-ci à la vie de l'école.

Nous y privilégions :
une ambiance familiale,
des lieux et des temps de parole permettant aux enfants de participer à la vie de l'école,
un regard résolument positif et encourageant porté sur les enfants
une prise en charge de l'enfant par toute l'équipe éducative

Un thème commun à toute l'école est choisi en début d'année.
Ce thème sert de guide et de support à l'animation des activités pédagogiques.
De là, découlent des projets réalisés en cycle et en école.

NOS OBJECTIFS PRIORITAIRES

Nous tenons à favoriser le développement global et personnel de l'enfant.

en favorisant l'autonomie dans ses apprentissages et dans ses comportements

en éveillant à l'entraide et à la coopération

en insistant sur le respect de soi-même, des autres, du matériel et de l'environnement

en invitant l'enfant à fournir les efforts nécessaires et à se dépasser

ORGANISATION DE L'ÉCOLE

Nous voulons garder une école à taille « humaine ».

Organisation des classes :

En maternelle, les classes accueillent les enfants dès 2 ans et demi tout au long de l'année scolaire.

Nous avons fait le choix de regrouper les enfants en classes verticales pour respecter le rythme de chacun et pour pouvoir différencier les approches. Les enfants d'âges différents participent aux mêmes activités d'apprentissage.

Nous avons :

des classes d'accueil et de 1^e maternelle

des classes de 2^e et 3^e maternelle

des classes de 3^e et 4^e primaire

des classes de 5^e et 6^e primaire.

En fonction des matières ou des activités, certaines étapes d'apprentissage sont vécues en classe horizontale.

Les classes de 1^e et 2^e année primaire sont organisées verticalement ou horizontalement en fonction du nombre d'enfants inscrits dans ce cycle.

Horaire des activités d'apprentissage :

Les enfants sont accueillis dans leur classe à partir de 8h30

Le matin :

Début des activités : à 8h45 en maternelle et en primaire

Fin des activités : à 12H20 en maternelle et en primaire

L'après-midi : Les activités reprennent à 13H35 et se terminent à 15H15 pour tous.

Le mercredi : Les activités se terminent à 12H20 en maternelle et en primaire.

Relation parents - école

Les parents ont un rôle de partenaires : ils sont invités à apporter leur savoir et leur savoir-faire lors de projets particuliers.

Ils sont représentés :

par un comité de parents élus lors d'une assemblée générale au sein du Conseil de Participation

1. Nous préparons l'enfant à devenir un citoyen responsable autonome:

en participant aux conseils de classe et d'école.

en participant à l'élaboration des règles de vie de la classe, de l'école, de la salle à manger, des jeux extérieurs, de l'espace lors des récréations.

En début d'année, la classe rédige sa charte de vie, reprenant les attitudes que chacun s'engage à avoir, pour garantir l'intégrité de chacun et du travail de tous.

Parce qu'il est important que chacun se sente bien à l'école, nous avons réfléchi avec les enfants aux lois et règles de vie qu'il est indispensable de respecter pour garantir l'éveil d'une attitude citoyenne. Ces lois sont acceptées par vote lors des conseils d'école.

Les adultes sont les garants des lois. Ils interviennent lorsque les lois et les règles de vie sont transgressées.

- en développant l'éducation relative à l'environnement et au développement durable.

Depuis 2009, nous nous sommes engagés dans une démarche de sensibilisation des enfants à une meilleure gestion de notre environnement, de notre santé et à une ouverture vers l'extérieur. Nous avons entamé ce projet, encadrés par l'ASBL « COREN » et avec le soutien de notre pouvoir organisateur. En 2010, l'école a été labellisée « Agenda 21 » scolaire pour la première fois (une planète) et en 2013, elle a reçu une deuxième planète.

- en l'éveillant à l'importance du respect des lieux et du matériel communs mis à la disposition des enfants.

- en l'éveillant au partage par la mise en place d'un système basé sur le matériel commun.

- en participant, ponctuellement, à des débats sur l'actualité pour les sensibiliser aux problèmes mondiaux.

2. Nous tenons à assurer un épanouissement personnel harmonieux, une confiance en soi, une curiosité d'esprit.

Dès la maternelle, l'accent est mis sur la socialisation, l'autonomie, le développement corporel, l'éveil à la communication orale et écrite, outils précieux qui favoriseront le développement personnel de l'enfant.

Pour assurer un développement corporel harmonieux, nous pratiquons différentes activités physiques régulières dès la maternelle et en primaire (ex : natation en deuxième et troisième maternelle, journées sportives, aménagement de la cour et du temps de récréation pour faciliter la pratique de certains sports comme le tennis de table, le football, le basket ...).

Nous sensibilisons les enfants à une alimentation plus équilibrée. Nous avons instauré des collations collectives en maternelle et en 1^e et 2^e primaire. Les parents apportent la collation du matin pour tous les enfants de la classe selon un menu proposé par l'enseignant. De la 3^e à la 6^e primaire, l'enfant apporte 4 jours par semaine (le lundi, mardi, jeudi et vendredi), une collation composée de fruits, de légumes, de galette nature de riz ou de maïs, de fromage à pâte dure. Une fois par semaine, grâce à une subvention de la Région Wallonne, nous distribuons un fruit ou un légume à tous les enfants de maternelle et de primaire.

Pour promouvoir l'ouverture à la culture, nous attisons la curiosité et l'esprit critique en recevant des personnes ressources et en organisant des activités en fonction du projet ou des thèmes (ex : musées, théâtres, expositions, ...)

Pour favoriser l'ouverture sur le monde, nous organisons des sorties d'un jour et des classes de dépaysement.

Chaque enfant part en classes de dépaysement une fois par cycle (c'est une limite, pas un objectif).

Les élèves de 5^e et 6^e primaire partent tous les deux ans pour un séjour plus important tant au niveau de la destination que de la durée.

Depuis 2002, le séjour se déroule à Marseille sur l'île du Frioul. Les trajets s'effectuent en TGV, métro et navette maritime. Ce séjour a pour objectif la découverte d'un autre milieu géographique, historique et culturel. Plusieurs événements sont organisés par l'école pour financer des activités sur place. La destination peut être modifiée par l'équipe enseignante.

Pour favoriser l'éveil aux langues : La commune finance une période de néerlandais de la 1^e primaire à la 4^e primaire.

Pour éveiller à la solidarité, nous provoquons des occasions afin que tous les élèves se connaissent. Nous organisons, par exemple, des sorties communes, des ateliers multi-âges à l'occasion de fêtes, d'une journée spéciale sur le thème de l'année, des activités de lecture où les élèves de 5^e et 6^e primaire viennent présenter aux petits de maternelle des spectacles basés sur des livres de la littérature jeunesse. Les textes du spectacle de la fête de l'école sont écrits

pour toutes les classes par les élèves de 5^e et 6^e primaire. Les classes de différents cycles sont regroupées et les tout petits sont spécialement parrainés par les « grands ».

Deux journées spéciales sont organisées par la commune et regroupent les élèves des cinq écoles d'une même année.

- Journée sur le thème de la diversité : Les élèves de 4^e année primaire participent à des ateliers qui les sensibilisent aux problèmes de ceux qui ont des difficultés physiques, économiques, sociales ou politiques.
- Journée sportive : Les élèves de 6^e primaire se rencontrent dans un esprit sportif non compétitif.

3. Nous aimons dire que nous leur apprenons à apprendre.

Le droit à l'erreur fait partie du processus d'apprentissage.

Dans le respect des décrets, des socles de compétences et du programme des villes et communes de la Fédération Wallonie Bruxelles, nous développons les compétences, les savoirs et les savoir-faire dans les disciplines prévues dans les documents officiels.

La synthèse sera l'aboutissement d'une "construction" des savoirs et non le départ d'une leçon de conditionnement.

Nous privilégions la pédagogie active par laquelle l'enfant est acteur de ses apprentissages, où l'autonomie est mise en avant. Elle est source de progression et d'évolution. L'enfant construit ses savoirs de façon différente et principalement quand il y a des problèmes à résoudre, des défis à relever.

Nous ne faisons pas pour autant l'économie de la mémorisation (fixation des synthèses, tables d'opérations, conjugaison, poèmes, textes,...).

Les apprentissages découlent d'observations, de recherches, de manipulations, d'expérimentations, de défis ou de jeux. Ces apprentissages sont structurés (construction de synthèses) entraînés, mémorisés et évalués.

L'enfant aura l'occasion d'utiliser ces nouvelles compétences dans d'autres situations.

Les savoirs que l'enfant aura ainsi construits seront ceux sur lesquels il appuiera ses apprentissages futurs.

Nous pouvons vérifier que l'enfant s'est efficacement approprié ces apprentissages s'il les utilise dans de nouvelles situations.

La pédagogie différenciée est développée en tenant compte de la diversité des élèves face à un apprentissage.

En variant le matériel, les contenus, les consignes et les processus, les enfants sont amenés à acquérir des savoirs et des compétences.

La continuité des apprentissages est assurée par la concertation entre les enseignants et la transmission de référents d'un cycle à l'autre. Tout au long de son cursus, l'enfant est pris en charge par toute une équipe et pas seulement par son titulaire.

Les apprentissages s'effectuent entre travail individuel et travail collectif, en petits groupes, en ateliers.

Nous avons recours à différents types d'évaluations :

L'évaluation formative en cours d'activité situe l'enfant dans son apprentissage afin d'apporter des remédiations et de le valoriser. L'enseignant guide l'enfant à identifier son erreur et à se réajuster.

L'évaluation sommative établit un bilan des acquis de l'enfant et est communiqué aux parents dans le bulletin à l'aide de feux de signalisation :

VERT : c'est acquis ;

ORANGE : c'est en voie d'acquisition ;

ROUGE : ce n'est pas encore acquis.

Ces évaluations ont lieu de façon régulière 4 fois par année scolaire, après une période de 5 à 6 semaines d'apprentissage.

En fin de 2^e et de 4^e année primaire, les élèves passent une épreuve qui évalue la somme des connaissances prioritaires au passage de classe. Ces évaluations sont conçues par une équipe de directions.

Les évaluations obligatoires conçues et organisées par la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Les évaluations non certificatives :

- En troisième et en cinquième primaire, les élèves passent une évaluation externe non certificative dans le domaine prévu par la FWB.

L'évaluation certificative :

- À fin de la sixième primaire, les élèves passent une épreuve externe commune visant à l'obtention du CEB (Certificat d'Etudes de Base).

Généralement les enfants poursuivent leur scolarité dans leur classe d'âge.

Cependant, en collaboration avec les parents, l'équipe PMS et le titulaire, il peut être conseillé d'envisager un avancement.

De la même manière, il peut être conseillé que l'élève parcoure un cycle en trois ans plutôt que deux.

Nous gardons à l'esprit le caractère tout à fait exceptionnel de ces situations.

Ce sont les parents qui prennent la décision de l'avancement ou du maintien.

4. Nous refusons tout classement des élèves, toute hiérarchie des résultats.

Notre école est un lieu de rencontre où l'on apprend à vivre ensemble et œuvrer à des projets communs.

Par les différents conseils, la construction et le respect des lois, l'enfant s'exerce à vivre dans une société plus responsable. La vie sociale de l'école se vit dans un esprit démocratique.

Chaque jour, dans nos actions pédagogiques, nous visons l'épanouissement personnel, la solidarité. Nous tentons de donner le plus possible à l'enfant la confiance en soi, en respectant ses idées. À tout moment, nous portons notre attention à tous les enfants, qu'ils éprouvent des difficultés ou non.

L'école de Corroy-le-Grand participe à l'intégration scolaire d'enfants à besoins spécifiques en partenariat avec des écoles d'enseignement spécialisé. Lorsqu'une intégration est envisagée pour un élève, le projet est déterminé par les partenaires : l'école spécialisée, l'école ordinaire, les deux centres PMS de ces écoles et les parents. Le projet doit répondre au mieux aux intérêts de l'élève.